

Règlement du Concours de taille d'olivier Vendredi 10 mai 2024 à Nyons

Le Concours de taille est organisé par le Syndicat de l'Olive de Nyons et des Baronnies dont le siège social se situe au 40 Place de la Libération, 26110 NYONS, représenté par Monsieur Patrick FLORET en qualité de Président.

Article 1

Le Concours de taille aura lieu dans le cadre de la manifestation « Fête de la Fleur d'Olivier » le vendredi 10 mai 2024 de 10h à 11h30 au rond-point de Nulès, zone artisanale des Laurons 26110 NYONS. Le rond-point se situe sur le domaine municipal.

Article 2

Le Concours de taille est ouvert à toute personne de plus de 16 ans, professionnel de l'agriculture ou amateur, ayant une bonne maîtrise de la taille. Le nombre de concurrents est limité à 14 personnes.

Les participants devront s'inscrire au concours au plus tard le jeudi 9 mai à 14h auprès de la Maison des Huiles et Olives de France par téléphone 04 75 26 90 90 ou contact@maisondeshuilesetolives.fr.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler le concours jusqu'à la veille de l'épreuve, soit le jeudi 9 mai, en cas de météo défavorable ou nombre insuffisant de concurrents. Le nombre minimum de concurrents est fixé à 5 personnes.

Article 3

Pour ce concours tout type de taille est autorisé : sécateur, scie manuelle, scie à perche, élagueuse, etc. Les concurrents devront être munis de leurs propres outils ainsi que des protections adéquates. Des échelles pourront être mises à disposition des participants sur place dans la mesure des quantités disponibles (se renseigner à l'inscription).

Article 4

Le concours débutera à 10h00.

Article 5

Le cahier des charges est fixé par la Mairie de Nyons, propriétaire des oliviers : il vise notamment à réduire la hauteur des arbres en vue de faciliter la récolte et de retirer le bois mort. Les consignes précises seront communiquées sur place le jour de l'épreuve par un responsable de la Mairie membre du jury.

Le jury sera composé de trois personnes compétentes en matière d'oléiculture et notamment de taille.

Avant le début des épreuves, il sera distribué à chacun des membres du jury une fiche de notation prévue à cet effet.

Soit un total de 50 points.

Article 6

Les concurrents ne pénétreront pas sur les lieux de taille avant d'y être invités par les organisateurs.

Article 7

Les concurrents se verront attribuer leur arbre par tirage au sort avant le début de l'épreuve. En fonction du nombre de participants 2 arbres pourront être attribués au même concurrent.

Le Concours de taille débutera lorsque le président du jury aura donné le signal. L'épreuve ne dépassera pas 1h. La fin de l'épreuve sera annoncée par un nouveau signal, les concurrents devront alors quitter leur poste de taille.

Article 8

Les concurrents, du fait de leur inscription, acceptent le présent règlement et acceptent à l'avance toute décision du jury sans qu'il soit possible d'exercer le moindre recours.

Article 9

À tout moment le Président du jury pourra arrêter dans son action tout concurrent jugé trop maladroit, l'inviter à quitter le terrain sans que ce dernier puisse exercer le moindre recours.

Article 10

L'organisateur du concours décline toute responsabilité dans le cas où l'un des concurrents se blesse pendant l'exécution de l'épreuve.

Article 11

Tous les participants seront récompensés à l'issue de l'épreuve.

L'annonce des résultats et la remise des prix aura lieu le même jour vendredi 9 mai 2024 à midi sur le parvis de la Maison des Huiles et Olives de France, 40 Place de la Libération, 26110 NYONS.